

# L'IMPERIAL

JOURNAL POLITIQUE PARAISSANT LE DIMANCHE

Les lettres non affranchies sont refusées

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENTS  
5 FRANCS PAR AN

ANNONCES ET RÉCLAMES  
LYON : Agence de publicité V. Fournier  
Rue Confort, 14

RÉDACTION, ADMINISTRATION & ABONNEMENTS  
Rue Sala, 42, à Lyon

ANNONCES ET RÉCLAMES  
PARIS : Agence de publicité Havas  
Place de la Bourse, 8  
Lyon. — Imp. Jevain, rue Sala, 42

## LES RÉSULTATS

Le régime « qui nous divise le moins » tourne à l'aigre, en attendant qu'il tourne tout à fait.

Avoir vanté pendant 18 ans sous l'Empire les bienfaits politiques, sociaux et moraux d'un régime sous lequel le peuple serait le maître absolu ;

Sous lequel les économies de toutes sortes changeraient la France en un pactole toujours roulant et toujours grossissant ;

Sous lequel les destinées du pays ne seraient pas à la merci d'une guerre, entreprise contre sa volonté ;

Sous lequel l'ouvrier, le paysan, le peuple en un mot, finirait par être embarrassé de sa richesse et de son bien-être ;

Sous lequel enfin, la France grande, forte, respectée au dehors, serait au dedans unie, heureuse, et réaliserait un véritable Eden,

Et avoir abouti, en quatorze ans, à toutes les banqueroutes possibles : celle de la fortune, comme celle des promesses ;

Etre devenu la proie de législateurs tarés, comme le *Figaro* l'a prouvé l'autre jour, et d'hommes d'Etat d'une envergure telle, que la politique de ce grand et malheureux pays ressemble à une descente de la Courtille :

Quelle chute !

Nous avons fait trois guerres, sans que les Chambres aient été consultées et sans qu'on sache encore à l'heure actuelle ce que nous a valu l'aventure de la Tunisie et ce que nous vaudront celles de Madagascar et de la Chine.

Mais la Constitution est sauve, parce que nos habiles dirigeants ont fait la guerre sans la déclarer.

C'est là une formule toute moderne et d'une honnêteté absolument républicaine.

Nous avons fait plusieurs emprunts, sans compter les opérations de la trésorerie au moyen desquelles on amortit des bons du trésor pour en émettre d'autres qu'on négocie à la Banque de France ; et au milieu de tous ces emprunts, grâce à la politique coloniale et grâce au plan Freycinet, notre budget, qui s'est accru de plusieurs centaines de millions successivement et annuellement, va se trouver en déficit d'une somme énorme à la fin du présent exercice.

Nous ne parlerons pas de l'agriculture qui agonise et de l'industrie qui se ralentit chaque jour.

Mais voilà que la France obligée peut-être bientôt de se faire, dans la question égyptienne, le gendarme de l'Allemagne contre l'Angleterre, est maintenant à la recherche d'expédients pour donner du pain aux ouvriers sans travail.

Car c'est là la vérité poignante du jour.

Pas de pain, pas de travail.

On a bien essayé de nier cette triste situation ; MM. les républicains opportunistes, qui ont toutes les audaces, ont même eu la pensée d'accuser les conservateurs d'exa-

gérer la crise, que disons-nous, de la créer ; il a fallu cependant se rendre à l'évidence et pour ne parler que de Lyon, le docteur-maire Gailleton a dû se déranger un peu et cesser de se complaire dans le rêve d'or dont il attend la prochaine réalisation, pour s'occuper de ses administrés affamés.

De son côté, M. Andrieux a demandé au président de la Commission des 44 de convoquer sans retard les membres de cette commission : ce qui vaudra mieux, à coup sûr, que d'aller banqueter à Grenoble et à Vienne et de débiter des insanités sur l'instruction civile, comme le fait M. Spuller.

Voilà donc ce que devait produire ce régime tant vanté : toutes les désorganisations, toutes les destructions, toutes les déchéances, et, par-dessus tout, la mendicité érigée en principe économique, car jusqu'ici nos maîtres n'ont rien trouvé et ils ne trouveront rien que l'aumône pour donner du pain au peuple.

La démonstration est-elle enfin suffisante, et ce peuple, ce grand et bon peuple, toujours naïf, toujours prêt à emboîter le pas aux ambitieux qui le trompent, ce peuple comprendra-t-il enfin que le régime actuel est un régime maudit ; qu'il est l'expiation trop cruelle de fautes trop nombreuses, et qu'il faut enfin en revenir à la vérité démocratique par excellence, c'est-à-dire à un gouvernement par le peuple et pour le peuple, dans lequel, comme nous l'avons dit déjà, chacun et chaque chose soient à sa place, et où l'ère des prospérités et des économies ne soit pas un vain mot.

La leçon est dure ; fasse le ciel qu'elle soit profitable et que tous les charlatans, dupeurs, farceurs, imposteurs, soient renvoyés avec les honneurs qui leur sont dus, à leurs chères études, nous allions dire à leurs tripots.

L.

## LETRES PARISIENNES

Paris, 2 octobre, 1884.

Vous avez appris que les députés de la droite au nombre de 84 parmi lesquels je dois me compter, ont préparé un projet de loi sur la réforme du budget.

Nous savons par avance que notre protestation sera platonique, elle ne sera pas écoutée par la majorité, puisque nous demandons des économies et qu'il lui est impossible d'en faire.

Le gouvernement est lancé dans la voie des dépenses ; ni le langage des droites, ni les avertissements de la presse ne l'arrêteront dans sa marche fatale ; il est de notre devoir de faire entendre notre voix.

Nous sommes les interprètes d'électeurs justement alarmés de la dégringolade budgétaire qui s'accroît chaque mois par l'augmentation des dépenses et la diminution des recettes.

Cependant le gouvernement commence, et c'est bien temps, à s'inquiéter de la crise de l'agriculture, autrement sérieuse que la crise ouvrière, qui n'en est que la conséquence.

Toutes les populations agricoles se remuent ; car l'agriculture occupe 20 millions d'individus, elle est la base de la prospérité d'un pays et la mère de toutes les autres industries.

Aussi a-t-elle plus que toute autre le droit d'être encouragée, soutenue et protégée.

La ruine de l'agriculture entraînerait la ruine de l'Etat et soulèverait une crise sociale sans précédent.

Mais pour conjurer l'avenir, pour remédier à un tel état de choses, il faut d'autres hommes, d'autres intelligences, d'autres capacités à la tête du gouvernement et des affaires.

Pour arriver à ce but, puisque les élections générales sont plus prochaines que nous ne devions le présumer, il faut faire abnégation de la forme du gouvernement — provisoirement du moins — ce qu'il faut changer, ce sont les hommes.

Tout le mouvement électoral se portera sur ce fait :

Que ce n'est pas par un tour de mains que l'on peut arracher à nos populations coiffées de la République, l'étiquette d'un gouvernement, imposé, je le reconnais ; mais c'est par le changement des personnalités gouvernementales et législatives que l'on arrivera à modifier d'abord un régime et à le transporter ensuite sur sa vraie base démocratique.

Napoléon I<sup>er</sup> qui se connaissait en hommes et en choses politiques beaucoup mieux que vous et moi, se garda bien d'ôter de suite l'étiquette de république au gouvernement nouveau qu'il inaugurerait avec le titre d'empereur.

Il ne voulut pas brusquer la situation, malgré le plébiscite qui l'appela au trône impérial. Il reconnaissait qu'un régime qui avait duré 10 ans avec l'étiquette républicaine devait peu à peu s'identifier à sa volonté souveraine, et qu'il fallait laisser se décoller sans effort une étiquette presque effacée.

Nous devons avoir, nous conservateurs la même tactique aux élections prochaines.

Combattons les personnes, faisons comprendre aux électeurs que les malhonnêtes et les incapables ont fini leurs temps, que le peuple a fait une triste expérience de ses idoles de cartons sans conscience et sans talent ; que c'est aux candidats honnêtes et capables, quelles que soient leurs opinions politiques qu'il faut confier la gestion des affaires publiques.

En un mot remplacer un gouvernement malhonnête par un gouvernement honnête. Dieu et le temps feront le reste.

UN DÉPUTÉ.

## LA CRISE OUVRIÈRE

Nous ne nous trompions point, quand nous écrivions, la semaine dernière, en terminant notre article sur la crise ouvrière, que le gouvernement et notre municipalité seraient également impuissants à remédier à la situation présente.

La semaine qui vient de s'écouler n'a apporté aucun changement, aucune amélioration dans la condition des travailleurs lyonnais.

Nous en sommes encore à attendre les résultats du voyage à Paris de M. Gailleton, et de ses deux acolytes : les citoyens Gramusset ! et Comte ! ! Et, comme autrefois sœur Anne, nous ne voyons rien venir, rien, si ce n'est l'hiver qui s'approche avec son inséparable cortège de misère et de douleurs : *l'herbe ne verdoie plus et le soleil ne pourdoie guère.*

En vain, M. Gailleton, suivi de ses deux frères lais, s'est-il rendu processionnellement dans tous les sanctuaires ministériels et agenoillé dévotement devant les dieux opportunistes qui y trônent ;

En vain, le Docteur-Maire s'est-il traîné péniblement de porte en porte, sollicitant des puissances du jour l'édiction des mesures réclamées par les ouvriers sans travail et considérées par eux comme pressés à leur procurer le pain dont ils manquent ;

Le télégraphe ne nous a pas encore appris que la députation du Conseil municipal ait reçu satisfaction.

Très forts au jeu de paume, nos Ministres se renvoient réciproquement la balle ; et la balle, ne l'oublions point, c'est tout simplement ici M. le Maire ballotté, à son tour, après en avoir tant et tant de fois ballotté d'autres.

De l'Intérieur aux Finances ; des Finances à l'Intérieur ; des Travaux publics à la Guerre ; de la Guerre

aux Travaux publics ; ainsi de suite et toujours le même jeu : c'est peu récréatif et surtout peu reconfortant.

Aussi, voilà que l'on annonce que fatigué, essouffé, n'en pouvant plus, notre maire se dispose à réintégrer ses pénates, avancé comme à son départ, chasseur malheureux et bredouille sur toute la ligne ! Tout au plus, nouveau Benoît Lobre, aura-t-il recueilli quelque obole gouvernementale repêchée à grand-peine au fond du gouffre budgétaire, et pourra-t-il distribuer quelques menus secours à ceux qui lui demandent du travail et non l'aumône.

Hé bien ! nous n'hésitons pas à l'affirmer : la mission Gailleton ne devait et, en toute logique, ne pouvait avoir d'autre issue.

Ils le savaient tout aussi bien que nous, ceux qui ont provoqué et voté cette mission ; mais c'était là un moyen d'attermolement ; c'était là une demi-mesure de nature à faire croire à la sollicitude de nos élus pour leurs électeurs et c'en était assez pour la coterie opportuniste, dont toute la politique se compose de faux-fuyants et de feintes.

Car enfin, il était bien certain que la différence de sept millions existant entre le prix offert par la ville de Lyon pour l'acquisition des terrains des anciennes fortifications et le prix demandé par l'Etat, constituait un problème difficile à résoudre et surtout à résoudre promptement ;

Qui donc pouvait espérer que l'Etat, appauvri, endetté, dont tous les vides, sont vides, aussi vides que la ville, se résignerait aisément, rapidement, à faire gratuitement à la ville, dans un élan de sublime générosité, l'abandon des sommes énormes formant la différence entre le prix offert et le prix demandé ?

Qui pouvait croire que la ville, dont les ressources budgétaires sont non moins florissantes que celles de l'Etat, se déciderait à supporter à elle seule toutes les charges de cet onéreux marché ?

Que dire, d'autre part, d'un ministre de la guerre qui aurait consenti, sans plus de façons, à la démolition de l'enceinte fortifiée existante avant que les nouveaux travaux de défense fussent achevés ou seulement commencés ?

Et les offres adressées à l'Etat en concurrence de celles de la ville de Lyon ! Jusqu'à quel point l'Etat, sous la sauvegarde duquel sont placés les intérêts généraux, n'est-il pas obligé d'en tenir compte ?

Nous avons déjà exprimé notre avis sur ce point : la municipalité et le gouvernement tournent et s'agitent dans un cercle vicieux : pour accorder satisfaction aux ouvriers lyonnais, un sacrifice pécuniaire est nécessaire ; or, l'Etat et la municipalité sont sans le sou, comment dès lors accomplir le sacrifice ?

Mais admettons pour un instant le marché conclu ; disons que la ville est désormais propriétaire au moins d'une partie de l'ancienne enceinte fortifiée et représentons-nous les ouvriers sans travail, occupés, dès à présent, aux travaux de démolitions et de terrassements.

Alors, de deux choses l'une : ou bien ces ouvriers, au nombre de vingt-cinq ou trente mille, menuisiers, charpentiers, corroyeurs ou cordonniers etc. par état, mais terrassiers d'occasion, imiteront leurs devanciers, et nous donneront de nouveau le spectacle des compagnies indisciplinées de 1848 « dé-sœuvrées devant leurs brouettes » et posant la pelle devant la can-tine. — Les travaux dans ce cas, pourraient s'éterniser et les travailleurs recevoir longtemps, sous forme de pain, l'aumône de la municipalité qui aurait érigé en principe, une fois de plus, le gaspillage financier ;

Ou bien, au contraire, ces vingt-cinq ou trente mille ouvriers démolliront en conscience et terrasseront avec ardeur ;

Et alors, si imparfaits qu'ils soient à la tâche, combien pense-t-on qu'ils mettront de temps à parachever l'œuvre entreprise, à quel quantième de l'hiver se retrouveront-ils rentiers comme devant, les bras pendants et prêts à renouveler leurs laborieuses revendications ?

Mieux vaudrait accuser, de suite, son impuissance à sortir de l'impasse où la République a acculé la ville et la campagne, c'est-à-dire la France entière, et où elle l'abandonne agonisante.

Mais ce serait avouer sa culpabilité, reconnaître ses prodigalités et ses folies ; ce serait confesser ses torts ; les républicains ne confessent pas plus qu'ils ne se confessent.

Il est plus commode, plus facile de tromper encore, de tromper toujours et jusqu'au bout : « Mentez, il en reste toujours quelque chose. » Et fort de la maxime voltairienne, on ment impunément, effrontément, et l'on pousse l'audace, la sottise jusqu'à imputer à autrui ses propres fautes : revenant au *dada favori*, on rejette sur les conservateurs la responsabilité de la crise ouvrière.

Allons ! monsieur le Maire, croyez-nous, et cherchez autre chose. Vous avez beau vous démentir comme un diable, votre verbiage opportuniste ne passe plus pour parole d'Évangile et le citoyen socialiste Aprin s'est chargé lui-même de vous répondre, à la réunion des Folies-Bergère « *Sous l'Empire on savait où trouver de l'argent pour les travailleurs* » ! Docteur-Maire, les temps sont proches ! — Le citoyen Aprin a sonné votre glas funèbre !

PLEBEIUS.

P.-S. Les dépêches que nous adresse, à la dernière heure, notre correspondant parisien, confirment pleinement nos prévisions : l'entente n'a pu s'établir entre l'Etat et la ville de Lyon.

Le Conseil des ministres a décidé toutefois que l'Etat céderait, dès maintenant à la ville, la portion des fortifications actuelles comprises dans le réseau situé près du parc de la Tête-d'Or ; portion estimée à moins d'un million.

Et c'est là que M. Gailleton se propose d'ouvrir, en attendant, quelques chantiers.

Nous serions, pour notre part, curieux de savoir combien de bras y seront employés ?

L'ensemble de la question reste à l'étude. M. le Maire va rentrer à Lyon et préparer un nouveau dossier sur l'affaire — après quoi, il repartira pour Paris.

Pendant ce temps-là, les citoyens Gramusset ! et Comte ! ! se pavaneront aux Champs-Élysées et au Bois, attendant patiemment là-bas le retour de leur chef de file ! Ces Messieurs *ribauderont* au compte des ouvriers sans travail : ce n'est plus Borgias, mais Comte et Gramusset qui s'amuse ! !

## M. GAILLETON A PARIS

M. Gailleton et ses deux acolytes, l'un portant l'encensoir et l'autre l'encens, qu'il fallait brûler sous le nez de M. Waldeck-Rousseau, ont été reçus lundi à 9 h. du matin par le ministre en robe de Chambre.

Le maire a été très bref et très concis, le ministre ayant des rhumatismes étant agacé... aussi par la visite de M. Gailleton qui lui apprenait des choses qu'il ignorait complètement.

Enfin le ministre a promis d'envoyer quelques sous au préfet.

Quelle confiance en M. Gailleton et ses deux confidentes !

\*\*

Le maire suivi toujours de ses deux thuriféraires est allé chez M. Tirard. L'audience a été très courte ; le ministre faisait sa caisse et il y avait un déficit de 200 millions.

\*\*

Le maire suivi de ses deux compa-

gnons de voyage s'est rendu chez le général Campenon.

Le général avait ses bottes, et sabre de bois, cré coquin, pas pour vous M. Gailleton ; c'est embêtant, cette misère, une misère ! je suis sur le point de donner ma démission, j'en parlerai à mon successeur, comblez quoi ! comblez qui ! nonobstant sacrebleu, vos pékins sont dignes d'intérêt.

Ces messieurs se retirent en faisant le salut militaire.

\*\*  
Le maire suivi de ses deux délégués municipaux, se rend chez M. Hérisson, le concierge lui répond : il est au bois.

\*\*  
Le maire toujours suivi de... se rend chez M. Méline, un huissier décoré du Mérite agricole leur répond : M. Méline est très affecté de la crise de l'agriculture, il ne peut prendre deux crises à la fois.

\*\*  
Le maire toujours suivi de... se rend chez M. Raynal qui revenait de Chambéry...

M. le maire, vous me demandez des travaux forcés... adressez-vous à mon confrère de la Justice.

\*\*  
Le maire toujours suivi de qui l'on sait, se rend chez M. Martin-Feuillée, qui rend justice à M. le maire de Lyon, de son dévouement à la cause ouvrière, mais... il est obligé de renvoyer la cause à la rentrée des Chambres.

\*\*  
Le maire toujours suivi de Gramusset et de Comte qui changent sa valise de main pour reposer leurs bras, se rend chez M. Ferry.

J'ai entendu parler, leur dit-il de la crise ouvrière ; mais vaguement ; ah ! vous dites que c'est sérieux, je vais écrire au préfet de me faire un rapport bien long, très long. Je n'aurai pas la peine de le lire. Vous direz aux ouvriers que je pense à eux, beaucoup à eux. Aussitôt la guerre de Chine terminée, j'ordonnerai de grands travaux ; il y a des pépites d'or dans le Rhône ; ne pourriez-vous pas occuper les ouvriers sans travail à les chercher.

Le maire toujours suivi de... a salué respectueusement et s'est rendu à la gare profondément découragé.

\*\*  
En arrivant dans sa bonne ville de Lyon, il a signé sa démission en blanc, pour la remettre au préfet... à la première occasion.

## INFORMATIONS

Le gouvernement se préoccupe des symptômes de désaffection à la République qui se manifestent dans de nombreuses localités, ce qui — au dire même de certains préfets — pourrait avoir de très sérieux résultats au moment des élections, si on ne réagissait promptement contre ces tendances, que ces fonctionnaires attribuent à l'œuvre démoralisatrice des réactionnaires.

Les préfets avouent implicitement que les comités monarchistes communaux et cantonaux qui se sont formés depuis quelque temps dans leur département ne sont pas étrangers au mouvement d'opinion qu'ils constatent et signalent au gouvernement comme un véritable danger pour la République.

L'œuvre démoralisatrice des réactionnaires ! Cela fait hauser les épaules ; et l'œuvre des Républicains ? de quel nom faut-il la qualifier.

Vraiment les préfets de la République nous font bien rire à leurs dépens ; et nous ne prendrons jamais ces gens-là aux sérieux.

Les nouveaux tarifs de petite vitesse sur le P.-L.-M. — On annonce que l'homologation ministérielle viendrait d'être donnée aux nouveaux tarifs de la Compagnie P.-L.-M., dont la mise en vigueur aurait lieu dès le mois prochain.

Nous ignorons encore quels sont les derniers remaniements qui ont pu être apportés dans ces tarifs en ce qui concerne, notamment, les augmentations frappant les expéditions de céréales effectuées sur de petites distances ou des parcours moyens.

La lettre de la chambre syndicale que nous nous exprimons de reproduire ci-après devra être de nature à pleinement édifier M. le Ministre des travaux publics, et lui permettre encore de pouvoir intervenir pour obtenir de la compagnie P.-L.-M. tout ou partie des relèvements de tarifs qui affecteraient particulièrement notre agriculture.

Quoi qu'il en soit, la question de la réduction des frais de manutention à 1 fr. au lieu de 1,50 par tonne pour toutes les expéditions effectuées par wagons de 5.000 kil., nous semble par trop juste, de droit trop élémentaire en matière de tarifs de chemins de fer pour ne pas être prise immédiatement en considération.

Nous avons donc la conviction la plus absolue que sur ce point, tout au moins, la réclamation de la chambre syndicale ne restera pas sans effet, car en lui donnant satisfaction on ne fera que faire disparaître une lacune, une anomalie qui existe depuis longtemps dans le tarif des céréales.

Dans les circonstances actuelles, cette demande aura d'ailleurs un caractère d'opportunité devant lequel on devra s'incliner. Espérons sans trop cependant y compter, que ce ne sera pas là une fiche de consolation pour les autres concessions qui seraient considérées, bien à tort, comme momentanément impraticables!

P. NOILLIB.

**La crise agricole.** — Le ministre de l'agriculture vient de faire publier à l'Officiel le relevé suivant des quantités de froment (grains et farines) importées et exportées du 1<sup>er</sup> août au 15 septembre 1884 :

Table with 4 columns: IMPORTATIONS, Grains, Farines, and EXPORTATIONS. It lists quantities for various periods from August 1st to September 15th, 1884.

Nos lecteurs, à l'aide des chiffres ci-dessus, peuvent se rendre un compte exact de la concurrence ruineuse pour notre agriculture nationale que les blés étrangers font aux blés français sur notre marché.

Les causes et les effets de cette concurrence commencent à émouvoir l'opinion. Si nos agriculteurs savent le vouloir, il ne tient qu'à eux de forcer la main au gouvernement et de lui faire prendre les mesures d'équité que réclament les intérêts de notre agriculture.

**La fraude sur les engrais et le beurre.** — Le ministre de l'agriculture fera distribuer aux députés, dès la reprise de la session, deux projets de loi relatifs à la répression de la fraude sur les engrais et les beurres.

Le projet sur les engrais comporte quatre articles.

Aux termes de l'article 1<sup>er</sup>, serait condamné à un emprisonnement de six jours à un mois et à une amende de 16 à 2.000 fr. celui qui, vendant ou mettant en vente des engrais, aurait trompé ou tenté de tromper l'acheteur, soit sur leur nature, leur composition ou le dosage des éléments qu'ils contiennent, soit sur leur provenance, soit enfin en les désignant sous un nom qui, d'après l'usage, serait donné à d'autres substances fertilisantes.

Celui qui, sans avoir prévenu l'acheteur, aurait vendu ou tenté de vendre des engrais qu'il savait falsifiés, altérés, avariés ou faussement désignés, serait passible de la même peine.

Aux termes de l'article 2, serait puni d'une amende de 11 à 15 fr. et d'un emprisonnement de cinq jours celui qui, au moment de la livraison, n'aurait pas fourni à l'acheteur une facture de l'engrais vendu, et indiqué sur celle-ci le nom, la nature et la provenance du produit, ainsi que le dosage des éléments constitutifs.

L'article 3 porte qu'en cas de récidive dans les cinq ans qui auraient suivi la condamnation la peine serait portée au double de la première.

Les tribunaux pourront ordonner, en outre des peines ci-dessus indiquées, l'insertion des jugements dans les journaux et l'affichage de ces jugements dans l'arrondissement où le délit aurait été commis, ainsi que sur la maison du vendeur, sur ses ateliers et magasins et à la porte de la mairie de son domicile.

En cas de récidive, l'insertion et l'affichage seraient obligatoires. Le projet sur les beurres est conçu dans le même esprit; il a pour objet de punir la

fraude consistant à vendre comme beurre naturel des beurres additionnés de substances diverses, telles que la graisse animale, la margarine.

Seraient punis des peines portées par les articles 479 et 482 du Code pénal, c'est-à-dire d'une amende de 11 à 15 fr., et d'un emprisonnement de cinq jours, ceux qui en mettant en vente de la margarine ou d'autres substances similaires n'auraient pas indiqué la nature de la substance ou du mélange à l'aide d'étiquettes apparentes, ou qui n'auraient pas reproduit la même indication sur les factures ou les lettres de voitures.

Ceux qui auraient trompé ou tenté de tromper l'acheteur seraient punis d'un emprisonnement de six jours à un mois et d'une amende de 100 à 2.000 francs.

Enfin, en cas de récidive dans l'année qui suivrait la condamnation, le maximum de la peine serait toujours prescrit.

**ÉDILITÉ LYONNAISE**

Nous avons entendu, en plein conseil municipal, des conseillers, farouches radicaux, comme ils le sont tous, se plaindre de ce que les cloches des églises troublaient le repos des vivants en sonnant pour les morts.

Et tous ils vont être satisfaits de la circulaire suivante, que le préfet de la Haute-Marne vient d'adresser aux maires de son département et que voici :

Chaumont, le 1<sup>er</sup> septembre.

Messieurs,

Aux termes de l'article 100 de la loi du 5 avril 1884, les sonneries religieuses comme les sonneries civiles doivent être réglementées pour l'avenir par des dispositions nouvelles en harmonie avec les coutumes et les usages locaux.

Je me propose d'insérer dans le projet de règlement la clause suivante, concernant spécialement les sonneries civiles :

« Le maire ou son délégué pourra faire sonner les cloches, dans les circonstances suivantes, dans les communes où les coutumes et les traditions locales auront conservé cet usage :

1<sup>o</sup> Pour appeler les enfants à l'école ; 2<sup>o</sup> Pour annoncer l'heure normale de la fermeture des cabarets ; 3<sup>o</sup> Pour annoncer les heures de repas et celles de la reprise des travaux aux ouvriers des champs ; 4<sup>o</sup> Pour annoncer l'ouverture des séances du Conseil municipal ; 5<sup>o</sup> Pour annoncer l'heure de l'ouverture et de la fermeture du scrutin, les jours d'élection ; 6<sup>o</sup> Pour annoncer l'arrivée du percepteur des contributions directes en tournée de recette ou de mutation ; 7<sup>o</sup> Pour le ban de vendanges.

Je désire connaître votre avis sur l'insertion dans le nouveau règlement des dispositions qui précèdent, ainsi que sur les modifications et additions que vous jugeriez à propos de m'indiquer.

Agrez, Messieurs, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le préfet de la Haute-Marne.

Nous pouvons donc doré et déjà, nous préparer à nous boucher les oreilles.

Et les républicains auront mauvaise grâce de se plaindre.

**LE PRIX DU PAIN**

La Chambre syndicale de la boulangerie de Lyon nous adresse la communication suivante :

La Chambre syndicale de la boulangerie de Lyon, en raison de la délibération du Conseil municipal de Lyon, en date du 6 juillet 1882, portant la suppression de la taxe du pain dans toute l'étendue du territoire de la ville de Lyon.

Attendu qu'après examen fait des mercuriales, il résulte que les prix moyens de la farine ronde est de 37 fr. 50 le sac de 125 kilog.

Pain de Ménage... 0.32 le kilog Pain blanc... 0.40

Le pain forain et les autres pains dits de luxe ou de fantaisie, ainsi que le pain de qualité inférieure au pain de ménage, se vendent à prix débauchés.

Les pains blancs longs et couronnés de 1 kil. 500 gr. et au-dessous, sont considérés comme pains de luxe.

**UNE CRISE CONJURÉE**

La crise économique qui sévit à Lyon et les craintes qu'elle inspire au gouvernement ont amené le maire et deux délégués de la municipalité lyonnaise à faire une démarche auprès du cabinet.

Quels résultats a-t-elle donnés ? Le gouvernement aurait consenti à autoriser la démolition des fortifications de la ville, afin de procurer du travail aux ouvriers en soieries.

Cette assurance aurait été donnée par M. Tirard et confirmée par M. Ferry, qui aurait déclaré que le gouvernement allait prendre les moyens les plus rapides pour faire cesser, ou tout au moins pour atténuer l'état de choses actuel.

De plus, M. Ferry a retenu M. Gaillon à dîner.

Et les délégués se sont retirés pour porter aux ouvriers lyonnais ces bonnes nouvelles.

Les ouvriers se montreront-ils satisfaits ? Nous en doutons fort.

En effet : d'abord la démolition des fortifications n'est pas une affaire qui se résolve du jour au lendemain. Le ministre de la guerre ne veut pas qu'on touche à ce qui existe avant que les nouveaux travaux de défense soient terminés et que les approvisionnements soient complets. Tout au plus, on peut qu'on reverse une partie minime des fortifications. D'autre part, les formalités administratives indispensables ne se peuvent improviser, et il peut se passer des semaines avant que le premier coup de pioche puisse être donné.

Une difficulté inattendue se présente. L'Etat comptait que la cession des terrains des fortifications lui rapporterait dix millions, et voilà que la ville, dont les finances sont obérées, ne veut plus donner que trois millions ! Il faut donc que la commission du budget soit saisie de l'affaire. Comme on le voit, ce n'est pas de ce côté qu'il faut chercher pour trouver des « moyens rapides d'atténuer l'état de choses actuel ».

Reste la bienfaisance. Mais de quelles ressources pourront disposer les bureaux de charité ? Il ne s'agit pas ici de quelques milliers de francs : c'est par millions qu'il faudra compter. Et quand on les aura trouvés et dépensés, que fera-t-on ?

Il nous souvient qu'un commencement de l'Empire une crise éclata à Lyon et à Saint-Etienne. Les métiers étaient inactifs, l'industrie du broché était morte. Une déléguée d'ouvriers fut dépêchée aux Tuileries, et ce fut l'Impératrice qui la reçut.

La souveraine ne fit pas de promesses,

ne prononça pas de discours, on était à l'entrée de l'hiver : les fêtes et les bals allaient commencer. Elle commanda des étoffes et des rubans brochés ; elle mit le broché à la mode à la Cour, et la ville suivit la Cour, et les départements suivirent Paris.

L'industrie du broché était sauvée. Voilà un moyen que nous donnons au gouvernement républicain !

(La Patrie.)

**SEMAINE LYONNAISE**

La municipalité trouvant que la crise ouvrière l'a mise assez profondément dans le pétrin a convoqué devant ses commissions réunies le syndicat des boulangers, tous gens enfarinés.

La discussion a été même chaude, il y avait de la fermentation dans les arguments ?

Le syndic a défendu sa marchandise et a tenu bon à 0 fr. 33 c. pour le pain de ménage bien entendu.

M. Bouffier qui présidait et qui ne voulait pas que la convocation du syndicat fut un four pour les croûtes du conseil municipal a soumis un ultimatum au syndic de la boulangerie.

Le prix du pain sera abaissé à 0 fr. 32 c. ou la taxe sera rétablie.

Le syndicat a demandé à réfléchir.

Et la réponse est toute faite, les boulangers acceptent à 0 fr. 32 c. le pain et aux prix actuels des farines, nos boulangers gagnent encore 25 fr. par sac.

Le prix du blé est encore annoncé en baisse prochain.

Si l'on rétablit la taxe, le prix du pain peut descendre à 0 fr. 25 et les gros bénéfices sont rognés.

Et les boulangers ne pourraient plus chanter sur la porte de leurs boutiques :

La boulangerie A des écus Qui ne lui coutent guère.

**Gare de voyageurs à la Mouche.**

Dans sa dernière session, le Conseil municipal a émis à l'unanimité un vœu relatif à la création d'une station de voyageurs à la gare de la Mouche, qui sera desservie par l'avenue de Saxe prolongée.

Le Conseil général a également émis le même vœu.

Les habitants des 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> arrondissements font circuler une pétition tendant au même but et déjà couverte de plusieurs milliers de signatures.

Toutes les fois que nos édiles émettront des vœux utiles, nous les féliciterons ; mais quand nous verrons qu'ils perdent un temps précieux à discuter des inepties et des sottises, nous serons impitoyables.

**Omnibus et tramways de Lyon.**

La compagnie des tramways de Lyon nous informe qu'elle commencera, à dater du 1<sup>er</sup> octobre, à faire provisoirement le service des théâtres, dans les mêmes conditions que l'an dernier, conditions que nous croyons devoir rappeler :

1<sup>o</sup> Un tramway part de la place de la Comédie quand la représentation est terminée au Grand-Théâtre : il se rend à Perrache d'où il repart pour les Brotteaux.

2<sup>o</sup> Un tramway part au même moment de la place des Terreaux pour la gare de Vaise.

3<sup>o</sup> Un tramway part de la place Le Viste après le passage de la voiture allant à Perrache ; et il se rend par la grande-rue de la Guillotière à l'octroi de Monplaisir, et de là au dépôt de Montchat, route de Genas, 411.

4<sup>o</sup> Un tramway part du quai des Célestins lorsque le spectacle est terminé, et se rend à la gare de Vaise.

Lorsque l'un des théâtres ci-dessus fait relâche, les départs des tramways qui le desservent ont lieu à onze heures et demie.

Il n'est pas délivré de correspondance pour ces services, et les permis de circulation n'y sont pas valables.

Les tarifs sont doubles des tarifs de jour.

**Société de tir de Lyon.** — Dimanche prochain 5 du courant, Entrée publique et gratuite au Stand ; 2 médailles d'argent, 8 médailles de bronze et 40 diplômes d'encouragement seront délivrés à 200 et 300 mètres.

Le Conseil d'administration rappelle qu'à l'occasion du concours public du 1<sup>er</sup> dimanche de chaque mois, il sera délivré gratuitement 2 paquets de cartouches modèle 1879, à tout tireur qui en fera la demande. Ces cartouches devront être tirées immédiatement au Concours pour la médaille.

**SILHOUETTES MUNICIPALES**

**Le citoyen GRAMUSSET** (2<sup>me</sup> inutilité). — Dans les pièces qui se jouent au Conseil municipal, le citoyen Gramusset joue l'emploi des valets qui embolent le pas de leurs maîtres.

C'est pour cela qu'il a été désigné pour porter la valise de M. Gaillon, partant pour Paris à la recherche des remèdes gouvernementaux pour guérir la population lyonnaise de la crise ouvrière.

Le citoyen Gramusset a fait sensation sur le boulevard des Italiens — nos trois délégués étaient renversés et nonchalamment étendus dans un landau — tout Paris romantique et romanesque qui circule sur l'asphalte a été étonné de voir ce *gras musset* quand l'autre était si maigre.

Aussi ce n'est plus qu'un écho dans Paris ; oh ! Lambert est détroné, on crie à tue-tête : as-tu vu le gras musset !

Notre conseiller municipal est enchanté de Paris ; il y a complètement oublié ses électeurs, il ne rêve qu'Élysée et palais Bourbon, se croit déjà dans la peau d'un ministre ! et fait des économies sur ses frais de voyage pour rapporter à ses collègues des bonhommes en pain d'épices et à ses électeurs, beaucoup de promesses ministérielles.

C'est ce qu'il y a en ce moment de meilleur marché à Paris. Cela coûte si peu !

**BRUITS DU DEHORS**

On nous écrit d'Auxonne : L'inauguration du champ de courses d'Auxonne a eu lieu dimanche par un temps magnifique.

De nombreux visiteurs ont été amenés dans notre petite ville, — trop petite pour les recevoir, puisque les provisions ont manqué — par tous les trains de chemin de fer.

A une heure, sont arrivés prendre place dans la tribune officielle les généraux Berthe, Jamont et de Dancourt ; ce dernier commandant la brigade composée des 25<sup>e</sup> dragons et 18<sup>e</sup> chasseurs, dont les officiers et sous-officiers ont fourni le principal élément de cette fête équestre, due à l'initiative de M. le colonel Delorme, du 16<sup>e</sup> chasseurs.

Les courses ont été menées avec un admirable entrain.

Il n'y a eu qu'un seul accident, sans gravité heureusement.

M. de Jankowitz, lieutenant de dragons, qui tenait la corde, est tombé au dernier saut.

Voici le résultat des courses :

1<sup>er</sup> prix international, à M. Veil-Picard.

4<sup>er</sup> prix du Conseil général : M. Lemaître-Leneuf.

1<sup>er</sup> prix des courses de haies : M. de Vezein, lieutenant au 10<sup>e</sup> hussards.

1<sup>er</sup> prix de la ville d'Auxonne : M. Martin du Nord.

1<sup>er</sup> prix de la prairie : M. de Vézian.

1<sup>er</sup> prix du clos : M. Emile Brun, adjudant au 16<sup>e</sup> chasseurs.

1<sup>er</sup> prix des dames : M. de Vézian.

Le défilé a été fort brillant, et la recette a dépassé les espérances. C'est d'un bon augure pour l'an prochain.

Les courses d'Auxonne compteront désormais parmi les mieux organisées du sport français.

Les habitants d'Auxonne remercient M. le colonel et les officiers du 16<sup>e</sup> chasseurs d'avoir doté leur ville d'un champ de courses.

**Gendarme, le Chien voleur**

La nouvelle qu'on va lire est empruntée aux *Chasses en France et en Angleterre*, par M. Paul de Cailland ; elle est d'un intérêt plein d'actualité :

Pourquoi reçut-il le nom de Gendarme ? Est-ce une ironie de vengeance du braconnier qui l'éleva, ou dut-il ce nom, qui n'appartient jamais au vocabulaire de la vénérie, à son humeur morose, querelleuse, ou bien à son aspect rien moins que caressant ?

... J'étais en déplacement de chasse au château de V..., où M. le comte de B... avait offert à mon équipage la meilleure et la plus large hospitalité. Le château de V... est, sans contredit, une des plus magnifiques résidences de la Touraine. On y arrive par deux larges avenues tracées sur les bords d'une magnifique pièce d'eau vive encadrée dans le plus verdoyant gazon. Des chênes au large branches, des pins de toute espèce étendent leur ombre séculaire sur des allées déroulant leurs courbes savantes dans les profondeurs d'un parc immense.

Les communs, d'une merveilleuse entente, se composaient de deux vastes corps de logis, contenant de spacieuses écuries d'un aménagement parfait. En dehors des communs, à une portée de fusil du château, le chenil apparaît en partie caché par un massif de plantes destiné à tempérer les ardeurs du soleil de juillet.

C'est dans ce chenil que mes chiens reçurent l'hospitalité, ceux de M. de B..., en hôtes de bonne compagnie, ayant cédé la place, pour aller habiter un box préparé à cet effet.

Le lendemain fut consacré à une première chasse. Le soir, nous rentrions au château sonnant la retraite prise, et mon piqueur ayant un beau brocard en travers de sa selle. Il était quatre heures, et M. de B... m'avait promis pour le lendemain une chasse de lièvre, dans de magnifiques plaines qui s'étendaient à droite du château. Ces plaines, sablonneuses, couvertes d'une bruyère courte, mousseuse, semées de petits bouquetons de chènes ou de sapinières, étaient le plus merveilleux terrain et le plus approprié à la chasse du lièvre que l'on pût imaginer.

Descendus de cheval, M. de B... me conduisit au box, qui servait de chenil provisoire. Je connaissais déjà ses chiens de réputation, et, lors de nos longues retraites, j'avais entendu raconter maintes fois, cent hauts faits d'armes que j'écoutais avec une certaine incrédulité

qui s'accrut lorsque je vis pour la première fois les douze chiens de M. de B... — Vous voulez voir mes chiens, me dit M. de B... ; mais vrai, vous avez tort, car rien n'est d'un moins gracieux coup d'œil que ma meute ; et puis, ajouta-t-il en souriant, le seul chien que je désire vous faire remarquer, Gendarme, fait actuellement l'école buissonnière, et Benoit est à sa recherche depuis ce matin (Benoit était le piqueur de M. de B...)

J'insistai pour que la porte du box fût ouverte, et, disons-le, je trouvai l'aspect de l'équipage de mon hôte encore au-dessous de sa critique.

Couchés dans tous les coins, onze chiens de toutes les races, de toutes les tailles, de toutes les couleurs, depuis le briquet griffon jusqu'au grand chien de Saintonge, nous reçurent avec des grognements sourds et en ouvrant à demi leurs yeux fatigués. Leurs pattes, leur poitrine étaient presque complètement dénudées par le contact de l'épave épaisse où, deux fois par semaine, M. de B... les conduisait à l'attaque de quelque compagnie de sangliers. La venue de mes chiens à V... donnait donc quelque repos à cette vaillante petite meute, qui en profitait et qui semblait fort irritée qu'on vint la troubler.

— Je savais d'avance ce que vaut votre équipage, dis-je à M. de B..., mais il est un chien dont la réputation est parvenue jusqu'à moi, et dont on

raconte mille choses, qui parfois m'ont paru extravagantes ou d'une invraisemblance évidente ; c'est Gendarme. Je serais heureux de savoir de vous l'exacte vérité à son sujet.

— Gendarme, me dit M. de B..., après lequel court actuellement Benoit, a été, ainsi que les autres chiens que vous venez de voir, acheté par M. de C..., mon neveu, à la veuve d'un braconnier qui, pendant de longues années, avait tué bien des lièvres, bien des chevreuils dans les bois communaux voisins des siens. Plusieurs tentatives avaient été faites pour l'achat de Gendarme, mais, malgré les offres les plus séduisantes des acquéreurs, jamais le père Maigret (c'était le nom du braconnier) n'avait voulu se séparer de son chien. Lui mort, sa veuve le vendit au plus offrant, et Gendarme fut adjugé à mon neveu, depuis trois mois mon gendre, comme vous le savez, et que j'attends ce soir avec ma fille.

Quand à tout ce qui peut vous avoir été raconté sur Gendarme, sa réputation a pris je ne sais quoi de fantastique, et je dois vous dire que bon nombre des récits qui doivent vous avoir été faits sont vraisemblablement les créations imaginaires de quelque garde, que la chronique des charbonniers ou des marneurs a portées jusqu'à vous. Gendarme est doué des plus merveilleuses qualités, mais malheureusement il a poussé jusqu'à l'excès ses défauts, qui sont un détestable caractère, faux, rancunier et

boudeur. Il est en sus le plus effronté voleur que vous puissiez imaginer, et il est aussi libertin que voleur. Gendarme reste derrière la meute pendant presque toute la chasse ; mais si le lièvre a fait ruse sur ruse, Gendarme arrive et le défaut est relevé. Je puis vous affirmer que, sur quinze lièvres que nous avons chassés depuis le commencement de la saison, nous en avons pris quatorze, et le quinzième a été manqué par suite de l'absence de Gendarme qui, depuis deux jours, était épris des charmes d'une affreuse chienne du village, et ne signalait sa présence au château que par un nouveau larcin.

Ce que j'ai rarement vu dans ma longue existence de veneur, continua M. de B..., c'est l'aptitude avec laquelle Gendarme conserve le change. En un mot, comme chien de lièvre, c'est un merveilleux animal, et demain vous le verrez à l'œuvre : il a une façon à lui de terminer toutes les chasses qui ne manque pas de jovialité, et la ruse qu'il emploie dénote son extraordinaire intelligence... mais je ne dis plus rien, je préfère vous laisser voir... Tenez, ajouta-t-il en me désignant un homme et un chien qui entraient dans la cour des communs, voici Benoit et Gendarme.

En effet, l'homme et le chien tenu en laisse arrivaient : l'homme, la tête penchée sur la poitrine, paraissant réfléchir profondément ; le chien la tête basse, comme son maître, la queue entre les jambes.

**St-Chef.** — Nous recevons de notre correspondant la lettre suivante :

Je ne serais pas revenu sur la présence à St-Chef du député Marion, si ce farceur n'avait tenu dans son discours des propos à relever et des arguments complètement faux.

D'abord il a traité l'Impérial qui lui a rivé ses clous... de presse infâme et se disposait à aller trouver le calomniateur qui pourra l'attendre longtemps.

Les gens de l'espèce Marion sont fort en guele, comme Mlle Angot, mais toujours lâches devant leurs contradicteurs.

Le langage du citoyen Marion à votre égard, vous trouva certainement bien indifférent, surtout de la part d'un homme qui essaye de laver depuis longtemps devant nos braves Dauphinois, son linge sale qu'il ne rendra jamais propre.

Le bonze Marion n'a-t-il pas eu le toupet de dire que la crise financière, commerciale etc. que nous subissons était due à l'Empire.

Il serait fâcheux que nos ruraux gressent de pareils mensonges et la publicité de l'Impérial a pris heureusement dans nos campagnes un si heureux développement que c'est à lui à répondre à de pareilles inepties.

Malgré la guerre et les dépenses du gouvernement de la Défense nationale, l'empire avait laissé la France si prospère que M. Thiers, au lieu de cinq milliards, qu'il fallait pour se débarrasser des Prussiens, trouva 15 milliards sans que l'industrie et le commerce, en recussent le moindre contre-coup qui les arrêta dans leurs transactions progressives.

Notre commerce d'exportation était si florissant que les cinq milliards ne profitèrent pas à la Prusse et rentrèrent en France par son intermédiaire et l'échange de nos produits fabriqués.

Voilà le passé, quant au présent ; il n'y a pas de pires aveugles que ceux qui ne veulent pas voir la décadence de notre pays ; les dépenses depuis Grévy régnaient ont augmenté et les recettes diminuent dans des proportions effrayantes, et Marion ose encore avouer qu'il soutient le ministère dans sa campagne coloniale et ruineuse.

Il a pris ses auditeurs pour des imbéciles ; j'aime à croire qu'ils ne le seront plus du tout aux prochaines élections.

Marion nous a aussi parlé de la crise économique ; il lui sied bien d'agiter cette question, quand il n'a pas su garder ses économies.

Il veut l'abrogation du concordat, la séparation de l'Église et de l'État ; c'est le grand dada des vieux renégats qui ont tourné à l'opportuniste pour vivre aux dépens des contribuables.

Il a eu aussi l'insigne toupet de demander l'impôt sur le revenu, parce qu'il n'en a plus, la réduction du service à 40 mois et l'instruction laïque à outrance, pour augmenter le nombre des drôles et des maraudeurs dans nos campagnes.

Il a terminé en déclarant que le cléricalisme c'est l'ennemi, et nous ajouterons que l'opportuniste est la ruine de la France.

Un banquet de 300 couverts et non de 200 a terminé cette foire électorale dont le maire et le maître d'école ont été les pitres indispensables.

P.-S. Nous attendons encore la visite de M. Marion qui nous est annoncée par notre correspondant, nos bureaux sont ouverts et notre caisse fermée.

**Doubs.**

— Une mauvaise aventure arrivée à un maire du département du Doubs, qui voulait se donner des airs de commissaire civil à la suite des armées.

Profitant de ce que la 27<sup>me</sup> brigade manœuvrait sur le territoire de sa commune, il a revêtu sa blouse et sa casquette neuves et a enfoncé son bidet.

Dans cet équipage, il trotte, galopait à côté des chefs du mouvement.

Le public riant de ses évolutions ; mais l'état-major ne riant pas et lui fit comprendre qu'il n'était pas à sa place et que sa mairie et sa maison le réclamaient.

Le bonhomme ne voulut rien entendre et pour se débarrasser de cet importun, on le fit enlever lui et son cheval.

On mit le cheval à l'écurie et lui dans une voiture d'ambulance.

— Eh bien, Benoit, dit M. de B..., où as-tu trouvé Gendarme ?

— Monsieur le comte, répondit Benoit, et sa voix dénotait une sombre colère, depuis sept heures, je somme à me faire craquer les côtes sur les landes, dans les bois de Marigny, dans les taillis de la Sablonnière ; enfin j'ai bien fait dix lieues après monsieur (et du bout de son fouet, Benoit montrait d'un air irrité Gendarme qui avait pris la pose et la mine la plus piteuse du monde), et monsieur, était

LE CONSEIL MUNICIPAL

Avant de rendre compte de toutes les péripéties que doit subir la crise ouvrière devant notre municipalité aux abois, nous devons lui donner quelques consolations, ce qui pourtant n'est guère dans nos habitudes.

Cependant nos conseillers doivent échanger entre eux des compliments désintéressés de condoléance en apprenant que toutes les municipalités des grands centres industriels sont aux prises avec les revendications des ouvriers sans travail.

Le mal n'est donc pas local, il est général, il ne tient ni au choléra, ni à une stagnation passagère des transactions, comme se l'imagine le maire Gaillon, il tient à ce que le gouvernement actuel n'inspire plus aucune confiance ; la parole n'est plus à la discussion, il ne s'agit pas de savoir comment on se tirera de ce mauvais pas à l'approche de l'hiver.

La parole est au suffrage universel qui devra, et c'est là le devoir le plus important, le plus nécessaire des électeurs, ramener le gouvernement qui sait le mieux lui assurer la prospérité de la France dans le présent et l'avenir, et ramener la confiance des industriels et des capitalistes.

Sans cela, la crise ouvrière est sans issue et sans remède.

A Lyon, le maire est à bout d'arguments, il ergote, il se démène comme un pauvre diable ; et il ne sortira pas du dilemme.

Nous ne pouvons prendre M. Gaillon au sérieux dans l'exposé qu'il a fait au Conseil municipal, de la crise ouvrière, de son origine, de son état permanent.

Il a parlé à tort et à travers, tombant sur les conservateurs qui se tiennent raisonnablement à l'écart et qui ne peuvent que donner des leçons de sagesse, il les traite de révolutionnaires, en un mot, il ne sait plus à quel saint se vouer pour sauver son siège et sa popularité, bien malades.

Pour calmer la crise, le Conseil municipal vote 50.000 fr., — une goutte d'eau dans la mer — et l'on prétend qu'il y a des millions en réserve... sur le papier, c'est possible, en escomptant les rentrées de l'octroi et autres recettes.

Il faudra qu'après du gouvernement, et pour cela il faut se rendre à Paris, — petit voyage d'agrément aux frais des contribuables.

Les conseillers Gramusset et Comte qui n'ont jamais vu Paris qu'en image sont désignés pour accompagner M. le maire.

Avant de leur souhaiter bon voyage, le citoyen Fichet demande la parole, et le conseiller socialiste tombe à bras raccourcis sur ce monsieur Gaillon, lui reprochant ses tergiversations, ses fallacieuses promesses et son incapacité.

La salle accueille par des salves d'applaudissements le réquisitoire de Fichet.

Quelques mots de plus et la cavalerie urbaine faisait irruption dans la salle et exécutait une charge à pied contre le pauvre peuple.

Le maire demande un vote de confiance, le conseil, par l'organe de M. Robin, demande l'ordre du jour qui est accepté.

M. Gaillon, honteux et confus comme un radical qui recevrait de l'eau bénite, accuse le citoyen Fichet d'avoir interrompu les travaux projetés.

Le mot de la fin a été dit par le citoyen Robin, qui a fait preuve d'esprit pour la première fois.

Vous vous faites une plate-forme de la misère des ouvriers.

Le citoyen Fichet a reçu sur le nez, une chiquenaude, que les ouvriers feront bien de ne pas oublier.

Dans une prochaine séance, le Conseil doit s'occuper de la taxe du pain et des travaux à entreprendre.

Mais quand? le Conseil n'est pas habitué à se presser, témoin les innombrables dossiers, encore sans solution, qui commencent à être dévorés par les nombreux rats de l'Hôtel-de-Ville.

CALINO-COURRIER

Savez-vous pourquoi les chiffonniers, quoiqu'ils soient des hommes sont des animaux extraordinaires : Parce qu'ils ont leurs pattes dans le dos.

Le comble pour un oculiste : Lever la cataracte du Niagara.

Mlle Bébé a un grand-papa qui lui a appris à ouvrir et à fermer un chapeau mécanique qu'il porte souvent.

L'autre jour, il vient avec un chapeau de soie ordinaire.

Tout à coup, il voit la petite fille venir à lui avec ce tuyau de poêle tout neuf réduit en accordéon.

— Oh! grand-papa, dit-elle, celui-là est très difficile. J'ai été obligée de m'asseoir dessus, et encore je n'ai pu le fermer qu'à moitié!

NOUVELLES PARISIENNES

PAUVRE VEUVE

L'Impératrice Eugénie a quitté Paris mardi passé se rendant à Farnborough, après quelques jours de station dans la capitale.

M. le duc de Mouchy avait abandonné son nouvel et magnifique hôtel de l'Esplanade des Invalides à l'auguste femme, dont hélas! les souvenirs ont dû faire battre le cœur d'une façon terrible.

Si l'Impératrice Eugénie a parcouru notre ville; combien elle a dû être terrifiée de la tristesse et de la misère à côté de la splendeur d'autrefois.

Il a été permis au chroniqueur d'entrevoir ces jours passés, celle dont la main se tendait à toutes les infortunes; celle dont la vie s'offrait à toutes les épidémies; la chère Impératrice est profondément triste et vieillie, sans le noble caractère de cette figure tant admirable, de cette nature aristocratique, s'il en fut, le visiteur n'aurait certes pas reconnu son ancienne souveraine.

Que nos respects les plus humbles, et que notre sincère dévouement accompagnent toujours dans sa retraite, la sublime femme que le malheur a privé de son auguste époux, cette pauvre mère qui a vu son fils assassiné, et à laquelle tout bonheur moral a été enlevé si promptement.

UN GLANEUR.

UNION GÉNÉRALE

(Suite)

Le liquidateur, M. de la Richardière, lors du fameux traité du Comité-Union avec le syndicat, M. Heurtey est intervenu en qualité de représentant légal des actionnaires et en leur nom. Il a renoncé à tous leurs droits pour le montant du versement des 850 fr., que chaque porteur d'actions anciennes a payés en souscrivant aux actions nouvelles; il faut se demander si ce liquidateur a réellement le droit d'abandonner si facilement les intérêts de ces souscripteurs à l'Union Nouvelle et si la faute qu'il a commise en renonçant au pourvoi formé en cassation contre l'arrêt du 2 mars, ne peut pas être reprise par les actionnaires souscripteurs qui ont versé dans la caisse de l'Union Générale, pour l'obtention d'actions nouvelles, et qui n'ont pu leur remettre pour éviter de violer une fois de plus la loi, il faut tenir compte, que si l'on annule l'émission, naturellement on annule aussi les négociations, du moment où l'émission est annulée, pourquoi la souscription serait-elle valable? Il faudrait une Assemblée générale, comme l'Assemblée n'a pas eu lieu, la souscription étant irrégulière devrait être nulle aussi : donc le liquidateur devait maintenir son pouvoir en cassation pour ne pas compromettre les intérêts de ceux dont il était le représentant légal.

Cette action abandonnée par le liquidateur devrait être reprise par les souscripteurs pour beaucoup de motifs, d'abord on doit leur tenir compte des 850 fr., c'est-à-dire qu'ils doivent être créanciers de la liquidation du montant intégral de cette somme, cela n'est pas douteux; d'autre part, tous les porteurs d'actions anciennes ne sont pas souscripteurs des actions qu'ils possèdent, beaucoup sont acheteurs, or, comme la nullité n'est pas opposable aux tiers par les actionnaires souscripteurs, il résulte que ces derniers porteurs s'ils sont acheteurs, ont droit à réclamer les 850 fr., attendu que ceux qui doivent compléter les versements sur les actions anciennes, sont ceux qui les ont souscrites (arrêt de la Cour d'appel de Paris du 2 mars) — Il résulte de jurisprudence constante sauf à Lyon, que non

seulement les derniers acheteurs d'actions anciennes de l'Union Générale ont le droit de réclamer au syndic le versement de leurs souscriptions à l'Union Nouvelle, mais encore à faire résilier leurs achats et réclamer à leurs cédants le montant de leurs débours pour l'obtention des actions annulées qui leur ont été vendues. Ils n'ont donc rien à payer pour la libération des anciens titres puisqu'ils n'ont pas été souscrits par eux; ceux qui consentent à les abandonner, qui ne réclament pas, sont des spéculateurs intéressés à ce que l'on ne dérange pas leur bonne situation, ils préfèrent garder en mains leurs actions nulles, payer le non versé et ne pas réclamer au syndic leurs souscriptions à l'Union Nouvelle, ils sont satisfaits. Amis et partisans du Comité-Union, ils adhèrent à tout et renonce à tous leurs droits, ils ne demandent qu'à garder les sommes qu'ils détiennent : cela se comprend.

Quant aux actionnaires non spéculateurs ruinés par les achats qu'ils ont faits de ces actions émises en contravention de la loi, dont les négociations sont nulles, ceux-là sont loin d'être aussi satisfaits que les adhérents au comité-Union, ils sont certainement peu disposés à approuver la conduite de M. de la Richardière compromettant si gravement leurs intérêts.

Que doivent faire alors, les susdits porteurs d'actions anciennes, souscripteurs à l'Union Nouvelle dont les 850 fr. sont dans la caisse du syndic Heurtey?

Réclamer les 850 fr. à la faillite, qui n'est pas fondée à les retenir, malgré l'arrêt de la Cour d'appel du 2 mars. C'est un procès considérable, appelé à épuiser toutes les juridictions, pour arriver à la Cour de cassation. C'est là seulement, n'en pas douter, que la question sera résolue pour le syndic et les réclamants, il n'est pas nécessaire d'agir sur un grand nombre d'actions, 10 suffisent. Mais il y a des frais énormes à faire. C'est sur cela que l'on compte, l'on sait qu'un actionnaire isolé ne voudra pas s'exposer dans un pareil procès. Aussi avec un sens géné exemplaire, on s'est permis d'intervenir dans le traité passé entre le Comité-Union et le syndic pour renoncer aux droits des actionnaires, c'est-à-dire que l'on a exercé l'action sociale; de plus, on a fait homologuer ce traité par le tribunal de commerce de la Seine, sans qu'il y ait eu opposition.

Ne voulant pas justifier cette singulière manière de faire, nous croyons que les actionnaires feraient bien de se grouper, de se cotiser, c'est-à-dire, former un syndicat de résistance pour faire prévaloir leurs droits, autrement ils seront complètement sacrifiés. Si déjà ils s'étaient liés pour exercer une action commune on n'aurait pas osé agir comme on la fait, leurs droits eussent été réservés. On va répondre, c'est tard pour entreprendre une pareille œuvre, à cela on peut dire essayez et vous verrez que du jour où vous serez réunis un certain nombre bien décidé, on transigera avec vous. On sait que l'on a tort, que tout ce qui a été fait est irrégulier et peut être annulé au moindre souffle. Mais tout passe qui n'est contredit, et sous le prétexte d'apaisement on sacrifie la fortune du plus grand nombre au profit de spéculateurs, on tairi la source du travail, on ruine l'épargne; qu'importe à ses faiseurs, ils ne s'inquiètent pas des conséquences futures de leurs agissements, le statu-quo, leur suffit! attendant une occasion pour recommencer leurs manœuvres hardies. Ils appellent cela faire des affaires; en bonne morale, il y a un autre nom qu'il nous répugne de prononcer.

(à suivre).

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Le Mardi 14 Octobre 1884 SOUSCRIPTION A 600.000 OBLIGATIONS COMMUNALES DE 500 3/0 AVEC LOTS Remboursables en 56 ans au plus tard Prix d'émission : 435 Fr. Payables : 20 fr. en souscrivant le 14 octobre 1884. 15 — à la délivrance des titres, du 15 au 30 novembre. 30 — du 15 au 28 février 1885. 30 — du 15 au 30 août 1885. 30 — du 15 au 28 février 1886. 75 — du 15 au 30 août 1886. 75 — du 15 au 28 février 1887. 100 — du 6 au 14 août 1887. Total 435 fr. sans faculté d'anticipation. LOTS : 1.200.000 francs par an, 5 tirages : les 5 février, 5 avril, 5 juin, 5 août, 5 octobre, 5 décembre. A chaque tirage : 1 obligation remboursable par 100.000 fr. 1 — — — — — 25.000 fr. 4 — — — — — 5.000 francs soit. . . . . 30.000 fr. 45 obligations remboursables 4.000 francs soit. . . . . 45.000 fr. 53 lots par tirage pour. . . . . 200.000 fr.

Les libérations anticipées ne sont pas admises actuellement; la Société se réserve de les autoriser ultérieurement, suivant ses besoins. Les versements successifs sur les obligations seront reçus au Crédit Foncier de France, chez les Trésoriers généraux et chez les Receveurs particuliers des finances. Les intérêts sont payables au Crédit Foncier de France; chez les Trésoriers généraux et chez les Receveurs des finances. La répartition sera faite du 15 au 30 novembre 1884. La souscription sera ouverte le mardi 14 octobre.

A PARIS : Au Crédit Foncier de France, rue des Capucines, 19; Au Comptoir d'Escompte de Paris, rue Bergère, 14; A la Banque de Paris et des Pays-Bas, rue d'Antin, 3; A la Société Générale, rue de Provence, 51, et dans ses bureaux de quartier; Au Crédit Lyonnais, boulevard des Capucines, 49, et dans ses bureaux de quartier; Au Crédit industriel et commercial, rue de la Victoire, 72, et dans ses bureaux de quartier; A la Société de Dépôts et Comptes courants, place de l'Opéra, 2; A la Banque d'Escompte de Paris, place Vendôme; Au Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, 8, place Vendôme, à Paris; — et à Alger, Oran, Constantine et Bône; A la Compagnie Foncière de France, rue Saint-Honoré, 366; DANS LES DÉPARTEMENTS : Chez MM. les Trésoriers-Payeurs généraux; Chez MM. les Receveurs particuliers des Finances; Chez MM. les Directeurs des Succursales du Crédit Foncier; Dans les Agences et Succursales des Sociétés ci-dessus indiquées. A L'ÉTRANGER : Dans les Agences et Succursales des mêmes Sociétés. La souscription sera close le même jour à 5 heures.

On peut souscrire dès à présent par correspondance, en envoyant sous pli recommandé 20 francs par obligation demandée. Toutefois, les souscriptions par correspondance ne sont admises que pour 2 obligations, et au-dessus. — Les souscriptions par liste ne sont pas admises.

« Monsieur Auguet, « Je ne puis résister au désir de vous exprimer toute ma satisfaction au sujet de votre excellent VIN AUGUET, tonique réparateur. Dernièrement, j'ai été assez sérieusement malade et la convalescence a été de courte durée, grâce à votre Vin dont j'ai fait usage et qui m'a remis promptement sur pied. Aussi me ferai-je un devoir et un plaisir de le recommander à mes clients. » Nora. — Dépôt du VIN AUGUET : les bonnes pharmacies et chez l'inventeur, rue Thomassin, 8, Lyon, lequel tient l'original de la lettre ci-dessus à la disposition du public.

LETTRE D'UN DOCTEUR

« Je ne puis résister au désir de vous exprimer toute ma satisfaction au sujet de votre excellent VIN AUGUET, tonique réparateur. Dernièrement, j'ai été assez sérieusement malade et la convalescence a été de courte durée, grâce à votre Vin dont j'ai fait usage et qui m'a remis promptement sur pied. Aussi me ferai-je un devoir et un plaisir de le recommander à mes clients. » Nora. — Dépôt du VIN AUGUET : les bonnes pharmacies et chez l'inventeur, rue Thomassin, 8, Lyon, lequel tient l'original de la lettre ci-dessus à la disposition du public.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Les célébrités médicales recommandent de s'abstenir absolument de fruits pendant le



échangé quelques paroles, j'avais pu à mon aise examiner Gendarme.

C'était un griffon blanc de moyenne taille, marqué de feu à la tête, court de reins, large d'épaule, bas jointé, admirablement bien coiffé, de longues oreilles, et de nombreuses cicatrices attestant toute la vaillance de cet étrange animal lors de ses rencontres avec les sangliers.

Sa tête était couverte de poils hérissés, sous lesquels disparaissaient presque complètement ses yeux, aux paupières sanglantes et de férocité. Quand à sa queue, il n'en restait qu'un court tronçon; car un beau jour, Gendarme, dans une de ses promenades au village, était entré chez le charcutier qui faisait de ces excellentes saucisses renommées dans le Blaisois; il s'était faufilé dans la boutique et se sauvait sournoisement emportant un chapelet de boudins, pourtant pas assez vite pour que la femme du charcutier, attirée par les cris de son mari, ne prit dans la porte, qu'elle voulait brusquement fermer, la queue de Gendarme qui, déjà dehors, en laissait les trois quarts dans la boutique, et alla manger ses boudins dans quelque fourré du parc de V...

M. de B... ayant donné ses ordres, nous rentrâmes au château.

Le lendemain nous partions à huit heures. Le soleil se levait radieux; le ciel était voilé d'une légère vapeur grise,

et le château, que nous apercevions avec son immense façade de briques se détachait merveilleusement sur le feuillage d'un vert sombre des pins et des cèdres du parc.

M. de B..., M. de C..., Mme de C... et moi suivions la petite meute, qui, elle, suivait les longues enjambées de Benoît qui jamais ne voulut monter à cheval de sa vie, et qui pourtant suivait les chiens comme s'il eut eu entre les jambes le plus vigoureux hunter que l'Irlande ait jamais produit.

Arrivés sur un plateau couvert de bruyères, mêlés de mauvais sapins, les chiens furent découplés, et malgré des myriades de lapins, sur lesquels pas un chien ne cria, un beau lièvre fut lancé, et, après s'être fait battre quelques instants, prit la plaine, poursuivi de près par les onze chiens, animés par les cris et le cor de Benoît qui sonnait vigoureusement le déboucher. Puis, à une quarantaine de pas derrière, galopait Gendarme, qui de temps à autre poussait un cri rauque, enroué.

Au bout de vingt minutes environ, les chiens tombèrent en défaut à un carrefour; mais Gendarme arriva, et là ce chien, qui jusque-là avait conservé son insouciance allure, sembla se métamorphoser. Relevant sa tête intelligente, il s'arrêta, aspirant toutes les émanations que lui apportait la brise, puis, se dirigeant vers un fossé couvert par de hautes herbes, il en fit bondir le malheureux lièvre qui partit alors au milieu des

chiens; mais, cette fois, Gendarme conserva la tête, se maintenant toujours au premier rang. Parfois, lorsque quelque nouvelle ruse venait embarrasser la petite meute, lorsque Benoît, sa grande trompe en main, faisait prendre des retours, Gendarme, qui sentait le lièvre sur ses fens, remuait son tronçon de queue, quêtait dans les sillons ou sur la bande comme le plus fin pointeur.

Enfin, après deux heures de chasse, les chiens tombèrent de nouveau en défaut, et ce défaut durait déjà depuis dix minutes sans être relevé.

Suivez bien de l'œil Gendarme, me dit M. de C...

En effet, le chien qui battait le terrain à une trentaine de pas des autres, marquait tout d'un coup un temps d'arrêt...

Le lièvre est au bout de son nez, me dit Benoît, qui passait auprès de moi.

Le chien regarda à droite à gauche, puis revint joindre la meute, et, se mêlant à elle, parut trouver le long d'un chemin la voie du lièvre, sur laquelle il partit, poussant des cris sonores dans lesquels ses camarades avaient la plus grande confiance et qui, de cette façon, furent enlevés par Gendarme, à deux cents mètres environ de l'endroit où était rasé le lièvre; puis il s'arrêta et sembla queter parmi les autres, cherchant à débrouiller une nouvelle ruse.

Dès que tous furent éparpillés de tous côtés, je vis Gendarme se diriger sournoisement vers un grand fossé dans lequel il descendit, et d'où il remonta plus

loin. Sur le bord du fossé, il regarda de sanglots cotés afin de s'assurer qu'on ne l'observait pas, puis prudemment, comme un renard, il parvint à l'endroit où déjà il avait trouvé le lièvre de meute...

Arrivé à trois pas du gîte, il s'élança d'un bond, et le pauvre lièvre fut étranglé. Déjà même l'égoïste et menteur Gendarme allait profiter de la ruse qu'il avait imaginée pour entraîner ses camarades loin du théâtre d'un hallali qu'il voulait faire solitaire lorsqu'apparut, sortant aussi du grand fossé, Benoît, qui, habitué à cette perfide manœuvre, l'avait suivi des yeux, et pour cette fois répartit le lièvre d'une façon équitable.

Pourtant, cette répartition parut mécontenter Gendarme, qui partit au petit galop en se dirigeant vers une sapinière, malgré les appels réitérés de Benoît.

Ce que je viens de raconter, je l'ai vu. Benoît, lorsque la fin de la chasse se faisait en plaine, pouvait bien exercer sa surveillance; mais lorsque le lièvre, sur ses fens, se relaissait dans un taillis, Gendarme fit souvent la curée à lui seul.

Le soir de ce même jour, nous fumions après le dîner, sur un vaste balcon qui dominait les hautes cimes des arbres. Tout à coup, au loin, j'entendis distinctement la voix d'un chien qui chassait.

C'est Gendarme, me dit M. de B..., qui, pen satisfait du morceau que lui avait distribué Benoît, chassait pour son compte.

Le lendemain matin, à six heures, je traversais les communs pour me rendre aux écuries, lorsque je me croisai avec

Gendarme, qui rentrait avec la moustache sanglante, hérissée, le ventre horriblement enflé par son festin nocturne. Il se dirigea vers la chambre de Benoît, où j'entendis presque aussitôt un vacarme épouvantable.

Le chien, croyant son maître levé, avait voulu, comme la veille, chercher sur son lit une délicieuse couche pour faire sa lourde digestion; mais il était arrivé que Benoît, n'étant pas encore levé, reçut, dans le saut qu'il fit, les pattes de Gendarme sur la figure, ce qui fit que Gendarme, saisi par la peau du coup d'une main vigoureuse, reçut une correction des mieux appliquées, et, toujours tenu par la peau du cou, fut reconduit au chenil, où il fit une malheureuse entrée, car deux Vendéens continuèrent si bien ce que Benoît avait commencé, que ce dernier fut obligé de venir mettre le hola, sans quoi Gendarme eût pu faire ce jour-là sa dernière digestion.

Il y a quelques mois, je rencontrai M. de B..., qui m'annonça que Gendarme, après avoir laissé un bout de sa queue chez le charcutier, avait fini par y laisser sa peau tout entière, un soir qu'il se sauvait avec un beau jambon tout paré pour le réveillon de 1859.

Ce soir-là, Gendarme reçut un mauvais coup, car, deux jours après, il mourut au chenil, bien regretté par ses maîtres, mais bien peu par les habitants du village de V..., dont les loustics ont chanté la mort de leur ennemi sur l'air de Fuadès.

Pendant que le maître et le serviteur

DEUX MENSONGES

Les deux mensonges, que nous relevons dans le discours que M. Spuller a prononcé dimanche dernier à Vienne, les républicains ne répètent sans cesse, pour tromper le peuple et égarer l'opinion publique. Il serait à désirer qu'on en fit justice une bonne fois pour toutes.

« La République est née de la volonté nationale », a dit le président de la concordie républicaine, aux approches de la concordie. Que M. Spuller me pardonne de lui répondre qu'il en a menti. Ce n'est pas vrai, et, en parlant ainsi, il savait bien qu'il mentait. Mais est-ce que les républicains pourraient s'adresser au peuple sans lui débiter autre chose que des mensonges? Impossible.

Non, la République n'est pas née de la volonté nationale. La France ne s'est point donnée. Elle n'est point son ouvrage à son grand honneur, ni le gouvernement de son choix, encore moins de ses préférences, ainsi qu'elle le montre tous les jours davantage, par son éloignement et sa conduite en son endroit.

Au 4 septembre 1870, une horde de politiciens égoïstes, ambitieux et criminels, que seconda la populace de Paris, profita du moment où la France agonisait sous la botte du prussien victorieux, sans pouvoir faire un mouvement ni proférer une parole, pour lui imposer la République à son insu, à son étonnement, et plus encore à sa grande douleur, en ravissant le pouvoir établi qu'elle avait naguère encore consacré par 7,000,000 de suffrages.

C'est là l'histoire, et de l'histoire contemporaine, un fait d'hier presque. Il faut vraiment avoir — qu'on me passe l'expression dont je me sers dans mon indignation, en présence d'une telle impudence — il faut avoir un toupet républicain, pour oser dire ainsi en présence de faits dont tout le monde a encore le souvenir présent, comme M. Spuller l'a fait dimanche : La République est née de la volonté nationale.

Savez-vous, M. Spuller, ce qui est né de la volonté nationale, la seule chose qui en soit née, depuis 1870? C'est l'Assemblée de 1871, la plus monarchique que nous ayons eue depuis un demi-siècle, que la France élut pour qu'elle la débarassât de la République, mandat auquel l'habileté de l'ambitieux M. Thiers l'empêcha d'être fidèle, car la France a toujours considéré cette République comme une bête affamée qui s'était jetée sur elle comme sur une proie.

Voilà comment s'est établie la République, et si elle a vécu jusqu'à présent, c'est que depuis le 8 février 1871, la majorité électorale découragée, le pays n'a plus voté une seule fois, puisque la moyenne des votants a toujours varié entre 32 et 46 sur 100 électeurs inscrits.

Telle est la vérité, la vérité historique, contre laquelle on ne pourra jamais rien prouver.

« Le grand parti républicain a ajouté M. Spuller, se confond avec la nation. » Autre mensonge, car il y a plus qu'une différence entre le parti républicain et la nation. Il y a un abîme.

Le parti républicain se confond avec la nation, comme il y a deux mois, les cholériques, à Toulon et à Marseille, se trouvaient au milieu de la généralité saine des Marseillais et des Toulonnais, la nation éprouvant à peu près les mêmes sentiments à l'endroit du parti républicain, que ces viles contaminées, pour le choléra.

Pour être ici le vrai, M. Spuller aurait dû dire : l'ancien et brillant parti républicain fait beaucoup de bruit pour faire croire qu'il est le plus grand, et se faufile habilement dans la nation pour la voler.

Aux élections de 1885, la nation prouvera qu'elle ne prend pas toujours des vessies pour des lanternes, et qu'on ne la mène pas par la peur, ni par la ruse, ni par le mensonge, partout où on voudrait la faire aller.

VICTOR LAUGHER.

REVUE DES TRIBUNAUX

Cour d'assises de la Seine. — Le « Zodiaque »

Legrain (Julien-Alfred-Ernest), né le 26 mai 1836, directeur de la Compagnie d'Assurances « le Zodiaque » ; Paillet (Alphonse-Louis), né le 24 novembre 1837, chef de bureau de la Compagnie « le Zodiaque » ; Douville (Louis-Charles-Henri), né le 12 mars 1833, employé à la Compagnie « la Foncière », sont poursuivis pour faux en écritures de commerce.

Ces trois individus se sont concertés pour commettre de nombreuses fraudes au préjudice du « Zodiaque ».

Ils fabriquaient ou faisaient fabriquer au nom de la Compagnie des réassurances générales, de fausses réclamations de sinistres navires.

L'affaire est très embrouillée. Elle roule sur des questions fort techniques d'assurances.

Les débats commencés hier, continueront aujourd'hui. M. l'avocat général Pitier occupe le siège du ministère public.

Au banc de la défense sont assis M<sup>rs</sup> Combes, avocat pour Legrain, M<sup>rs</sup> Lecocq pour Paillet, M<sup>rs</sup> Lerède pour Douville.

A la seconde audience le jury de la Seine s'est prononcé sur ce procès criminel qui a suivi le procès correctionnel contre Legrain, directeur du Zodiaque, et plusieurs administrateurs de la même compagnie.

On se rappelle que Legrain avait été condamné par la 11<sup>e</sup> chambre à cinq ans de prison et les autres administrateurs à des peines variant entre trois mois et deux ans de prison.

L'affaire devant les assises, qui a rempli deux audiences, n'a pas présenté grand intérêt. Legrain s'est débattu contre les charges qui pèsent sur lui et il a prétendu rejeter toute la responsabilité sur ses complices.

L'attitude de Paillet a été beaucoup plus nette. Il a tout avoué, et déclaré avoir eu à l'influence fâcheuse que Legrain avait prise sur lui.

Quant à Douville, il a nié énergiquement toute participation dans les faits qui lui étaient reprochés.

M. l'avocat général Potier a soutenu l'accusation.

M<sup>rs</sup> Combes a présenté la défense de Legrain, M<sup>rs</sup> Georges Lecocq celle de Paillet, M<sup>rs</sup> Lerède celle de Douville.

Après une heure de délibération, le jury a rapporté un verdict affirmatif sur toutes les questions. Des circonstances atténuantes ont été admises en faveur des trois accusés.

En conséquence, la Cour a condamné : Legrain, à cinq ans de prison ; Paillet, à trois ans de prison ; Douville, à deux ans de la même peine.

Grand Théâtre. — Mercredi, 1<sup>er</sup> octobre, ont commencé les débuts de la troupe de grand opéra et d'opéra-comique, engagée par M. Dufour.

Avant d'épêcher les mérites des uns et les défauts des autres, nous devons constater que les débuts ont commencé devant une salle comble et devant un public sévère, mais juste.

Nous devons remercier M. Dufour de continuer envers la presse lyonnaise la bienveillance directoriale à laquelle il nous a si gracieusement habitués.

Nous nous permettons pourtant de lui signaler aux fauteuils d'orchestre la nombreuse présence de personnes fort encombrantes, dont les entrées sont saluées par des lazzi qui font quelquefois fausse route, en s'adressant à d'honnêtes femmes qui ont le grand tort de s'habiller comme des cocottes.

Du tapage indécent du public à cet endroit, nous pouvons passer à l'accompagnement trop bruyant de l'orchestre, qui joue la musique de Rossini comme si c'était du Meyerbeer.

Grand Théâtre. — Mercredi, 1<sup>er</sup> octobre, ont commencé les débuts de la troupe de grand opéra et d'opéra-comique, engagée par M. Dufour.

Avant d'épêcher les mérites des uns et les défauts des autres, nous devons constater que les débuts ont commencé devant une salle comble et devant un public sévère, mais juste.

Nous devons remercier M. Dufour de continuer envers la presse lyonnaise la bienveillance directoriale à laquelle il nous a si gracieusement habitués.

Nous nous permettons pourtant de lui signaler aux fauteuils d'orchestre la nombreuse présence de personnes fort encombrantes, dont les entrées sont saluées par des lazzi qui font quelquefois fausse route, en s'adressant à d'honnêtes femmes qui ont le grand tort de s'habiller comme des cocottes.

Du tapage indécent du public à cet endroit, nous pouvons passer à l'accompagnement trop bruyant de l'orchestre, qui joue la musique de Rossini comme si c'était du Meyerbeer.

Grand Théâtre. — Mercredi, 1<sup>er</sup> octobre, ont commencé les débuts de la troupe de grand opéra et d'opéra-comique, engagée par M. Dufour.

Avant d'épêcher les mérites des uns et les défauts des autres, nous devons constater que les débuts ont commencé devant une salle comble et devant un public sévère, mais juste.

Nous devons remercier M. Dufour de continuer envers la presse lyonnaise la bienveillance directoriale à laquelle il nous a si gracieusement habitués.

Nous nous permettons pourtant de lui signaler aux fauteuils d'orchestre la nombreuse présence de personnes fort encombrantes, dont les entrées sont saluées par des lazzi qui font quelquefois fausse route, en s'adressant à d'honnêtes femmes qui ont le grand tort de s'habiller comme des cocottes.

Du tapage indécent du public à cet endroit, nous pouvons passer à l'accompagnement trop bruyant de l'orchestre, qui joue la musique de Rossini comme si c'était du Meyerbeer.

Grand Théâtre. — Mercredi, 1<sup>er</sup> octobre, ont commencé les débuts de la troupe de grand opéra et d'opéra-comique, engagée par M. Dufour.

Avant d'épêcher les mérites des uns et les défauts des autres, nous devons constater que les débuts ont commencé devant une salle comble et devant un public sévère, mais juste.

Nous devons remercier M. Dufour de continuer envers la presse lyonnaise la bienveillance directoriale à laquelle il nous a si gracieusement habitués.

Nous nous permettons pourtant de lui signaler aux fauteuils d'orchestre la nombreuse présence de personnes fort encombrantes, dont les entrées sont saluées par des lazzi qui font quelquefois fausse route, en s'adressant à d'honnêtes femmes qui ont le grand tort de s'habiller comme des cocottes.

Du tapage indécent du public à cet endroit, nous pouvons passer à l'accompagnement trop bruyant de l'orchestre, qui joue la musique de Rossini comme si c'était du Meyerbeer.

M. Bérardi et M. Queyrel faisaient leurs entrées, nous n'avons que des félicitations à adresser à notre bavard de grand opéra, dont le talent de chanteur n'a pas encore été déformé par le baiser des ans, et sans chercher querelle à M. Queyrel, plus qu'il ne le mérite, il a montré dans le rôle peu important de Walter assez d'impérfections pour mériter plus de modération dans l'engouement du public.

M. Massart, notre nouveau ténor de grand-opéra, dont la voix est timbrée, d'une ampleur assez belle, et la bonne tenue, quoique mal équilibrée, ont été pour beaucoup dans le succès de cette première soirée, tiendra peut-être difficilement les premières notes du répertoire; nous préférons qu'il se maintienne bon chanteur, plutôt que de le voir se livrer à des efforts compromettants.

Mlle Rabany arrive de Nantes, où elle a eu quelques succès, on ne s'en doutait pas; nous la croyons alors meilleure dans l'opéra-comique que dans le grand-opéra; la voix est peu agréable et les notes sortent dures d'un gosier chevrotant; peu habituée sans doute à se mouvoir sur une aussi grande scène, elle semblait embarrassée dans son costume de Mathilde; l'émotion toute naturelle d'un premier début, nous fait accorder les circonstances atténuées; l'avenir nous dira si nous avons été trop sévère.

Mlle Linse nous revient dans le rôle d'Edwige avec les mêmes défauts et les mêmes qualités.

Mlle de Villeraie, nous a montré un Genny peu beau, un minois chiffonné, avec des jambes bien maigres; quel contraste avec Mlle Gérald, de gracieuse et rondellette Mlle Gérald.

M. Paravey, basse chantante, a été assez correct dans le rôle de Gessler; mais d'un froideur à donner le frisson dans une étude.

Si les chœurs avaient été bons, ils auraient pu faire oublier les imperfections de cette première représentation. Les choristes auraient besoin de passer encore un an au Conservatoire.

Quant au ballet, c'est toujours le même assemblage de jambages plus ou moins gracieux; Mme Gedda a fait sa rentrée sur la pointe des pieds pour ne pas réveiller les critiques, pendant que la seconde danseuse, Mlle Valin faisait ses débuts, en ne dansant pas en mesure, et en montrant trois paires de jarretières et un pou de mollets.

Nous espérons mieux des artistes que nous avons entendus et vus à leur premier début; et les sympathies du public qu'ils doivent conquérir seront pour eux le meilleur des encouragements.

Opéra-comique. — Notre impression a été moins bonne sur l'ensemble de la troupe, et pourtant si nous analysons en détail, nous trouvons quelques artistes de mérite et d'un réel talent.

M. Corpait, baryton; d'opéra-comique, qui faisait son premier début, a une voix sympathique et bien timbrée qui fait oublier quelques imperfections dont il se corrigera dans la suite par l'étude et l'expérience.

Mlle de Villeraie, dans le Maître de chapelle, et Mlle Rabany, dans la Fille du Régiment, n'ont pas réussi à modifier l'impression fâcheuse qu'elles ont laissée sur le public à leur premier début.

Dans leur intérêt, elles feront bien de ne pas tenter l'aventure du troisième, il vaut mieux s'arrêter au bord du précipice que de tenter un saut dangereux.

M. Paravey, basse chantante, sera supportable, car il nous est impossible de réclamer des artistes engagés une perfection complète qui est introuvable par ce temps de disette d'artistes complets.

M. Hyacinthe, dans le rôle de Tonio, a reçu une ovation méritée; par la façon pleine d'entrain dont il s'est acquitté d'un rôle ingrat.

En résumé, soirée qui n'a pas empoigné le public comme celle de la veille.

Cependant nous ne devons pas décourager nos débutants qui ont généralement une peur bleue quand il s'agit d'aborder notre première scène.

Avec le temps et la patience, l'homogénéité de nos deux troupes d'opéra se complètera, et M. Dufour est trop habile pour ne pas hâter son complément.

Céléstins. — M<sup>rs</sup> Antonelli a fait sa rentrée dans l'Aventurière d'Emile Augier. Déjà connue du public lyonnais Mme Antonelli tentait d'inaugurer son réengagement par la pièce favorite qui va le mieux à son tempérament et à son talent.

Elle ne pouvait avoir meilleure idée; et a été reçue le pendant avec quelques protestations; il y a et aura toujours des gracieux qui ne savent rien pardonner au sexe faible.

L'Aventurière est une des pièces, qui rencontrent aux Céléstins, en ensemble complet.

Froufrou, le Procès Vauradieu, Tricouche et Cacolet, alternent chaque semaine sur l'affiche, en attendant les Locataires de M. Blondeau qui sont en répétition.

Il est peut-être un peu tard pour rendre compte de la représentation de Macbeth au Théâtre-Bellecour.

Aussi serons-nous très bref: de la pièce, nous dirons qu'elle est assez bien charpentée, grâce à Shakespeare qui a fourni le plan et le bois. Quant au style de M. Richepin, c'est d'un trivial, d'un néhanché qui ferait croire que M. Richepin n'a pas lu Macbeth dans le texte.

Quelle grandeur de pensées et de sentiments dans Shakespeare, quel sans-façon dans Richepin: Macbeth parle comme un vulgaire assassin.

Quant aux interprètes, Sarah Bernhardt, déclassée maintenant comme femme et usée comme artiste, n'était pas à la hauteur du rôle; là où il fallait une tragédienne comme Agar ou Rousseil, on a mis Froufrou.

Lary n'est pas en incarné dans Macbeth: il en a fait un héros de mélodrame.

Si le grand tragédien anglais revenait en ce monde et qu'il vit sa pièce ainsi défigurée, il déchirerait avec une juste colère son manuscrit.

Quant aux artistes qui tenaient les rôles secondaires nous n'en dirons rien et pour cause: c'était pitoyable.

M. Simon qui se frottait les mains à la première représentation a remporté une veste à la seconde.

SOLUTION DU DERNIER ANAGRAMME  
Limon, Milon.

ONT TROUVÉ LA SOLUTION:  
J. P. habité de la Cerise de Vienne.  
Un groupe d'amis de Lyon.

CHARADE  
Entre les pieus aigle et l'aigle met son aire,  
Mon premier, s'enroule à votre cou, lecteurs!  
Mon second c'est l'époque, ou néfaste ou prospère,  
Que précise une date. Hélas! en ce moment,  
Montout de l'honneur homme remplit l'ameindignée,  
Devant la mine rechignée!  
De notre beau royaume!  
RENÉ STINE.

BULLETTIN FINANCIER  
La liquidation vient de s'effectuer dans d'excellentes conditions: les cours de compensation ont été fixés au niveau le plus élevé, soit à 109,35 pour le 4 1/2 0/0, à 78,60 pour le 3 0/0 et à 80,95 pour l'amortissable, coupon de 0,75 détaché. Le sens des rapports s'est maintenu aux chiffres modérés de 0,03 à 0,07 sur le 3 0/0 et de 0,01 à 0,05 sur les 4 1/2 0/0 et sur l'amortissable.

Cependant, des ventes importantes de 3 0/0, effectuées à la suite de la fixation des cours de compensation, ont fait rétrograder assez sensiblement ce fonds, et ramener ainsi un peu en arrière nos deux autres types de rentes.

Les ventes paraissent avoir été provoquées par le bruit répandu mercredi que M. Tirard aurait résolu de faire le prochain emprunt en rentes du même type que le 3 0/0 ancien.

Nous n'apercevons pas comment le bruit, que nous relations pour ce qu'il vaut, peut déterminer des ventes. Aussi nous pensons bien que cette réaction, assez fâcheuse, du point de vue des rentes, sera passagère, car il n'existe pas la Courte que des raisons de hausse.

Le 3 0/0 cote 78,32 après 78,42 au plus; l'amortissable 79,70 après 79,65 et le 4 1/2 109,10 après 109,07.

La baisse de nos rentes n'a entraîné que faiblement le 5 0/0 Italien, qui continue à donner les preuves de la plus grande fermeté: après 96,95, ce fonds d'Etat est descendu à 96,60 et reprend à 96,70.

On connaît notre opinion sur l'Italien. Soumis aux fluctuations de la Bourse, il a plus ou moins l'influence du courant; mais sa valeur intrinsèque justifie le prix à court terme. Tous les capitalistes s'accordent à reconnaître à l'Italien les qualités d'une valeur internationale très sûre, et par la sagesse de sa politique intérieure et extérieure, l'Italie prouve qu'elle tient à donner à son crédit le plus d'éclat et de solidité possibles.

Fluctuations insignifiantes sur le 5 0/0 Turc de 7,80 à 7,85; il reste au premier cours, en hausse. On va procéder à la conversion définitive, les conditions viennent d'en être publiées.

L'Unifiée d'Egypte est toujours faible à 305. L'Extérieure espagnole, soutenue par un coupon de 1 fr. à 61,41 dans quelques jours, est plus ferme à 61 1/2.

Aucuns changements dans la tenue des chemins Français; nous pensons que ces excellents valeurs resteront acquies ainsi abandonnés tant que les recettes ne s'amélioreront pas.

Par contre, leurs obligations sont toujours fermement tenues aux plus hauts cours.

Les chemins Algériens n'ont aucun fluctuation. On procède le 7 de ce mois à une émission d'obligations de l'Ouest Algérien avec garantie de l'Etat. A 335 fr. ces obligations ne sont pas dévalorisées; à acquérir; les précédentes cotent en Bourse, 340 fr.

Les Chemins Etrangers sont plus fermes: les Autrichiens à 635; les Lombards à 347; le Nord de l'Espagne 535 et les Méridionaux d'Italie à 640. Ces derniers chemins arriveront un jour ou l'autre au cours de 700, que leur assigne leur revenu de 35 fr.; ils méritent d'être recherchés.

Le marché des Sociétés de Crédit s'est raffermi. Nous relevons, pour la Banque de Paris une avance de 10 fr. à 775; Le Crédit Lyonnais est à 552 après 546; Le Crédit Foncier, après s'être avancé à 1335 reste à 1325; La Banque d'Escompte est très fermement tenue à 520.

L'assemblée générale des actionnaires de cette Société, tenue le 30 septembre, sous la présidence de M. le Baron de Soubeyran, d'Italie à 640. Ces derniers chemins arriveront un jour ou l'autre au cours de 700, que leur assigne leur revenu de 35 fr.; ils méritent d'être recherchés.

Le marché des Sociétés de Crédit s'est raffermi. Nous relevons, pour la Banque de Paris une avance de 10 fr. à 775; Le Crédit Lyonnais est à 552 après 546; Le Crédit Foncier, après s'être avancé à 1335 reste à 1325; La Banque d'Escompte est très fermement tenue à 520.

L'assemblée générale des actionnaires de cette Société, tenue le 30 septembre, sous la présidence de M. le Baron de Soubeyran, d'Italie à 640. Ces derniers chemins arriveront un jour ou l'autre au cours de 700, que leur assigne leur revenu de 35 fr.; ils méritent d'être recherchés.

Le marché des Sociétés de Crédit s'est raffermi. Nous relevons, pour la Banque de Paris une avance de 10 fr. à 775; Le Crédit Lyonnais est à 552 après 546; Le Crédit Foncier, après s'être avancé à 1335 reste à 1325; La Banque d'Escompte est très fermement tenue à 520.

L'assemblée générale des actionnaires de cette Société, tenue le 30 septembre, sous la présidence de M. le Baron de Soubeyran, d'Italie à 640. Ces derniers chemins arriveront un jour ou l'autre au cours de 700, que leur assigne leur revenu de 35 fr.; ils méritent d'être recherchés.

Le marché des Sociétés de Crédit s'est raffermi. Nous relevons, pour la Banque de Paris une avance de 10 fr. à 775; Le Crédit Lyonnais est à 552 après 546; Le Crédit Foncier, après s'être avancé à 1335 reste à 1325; La Banque d'Escompte est très fermement tenue à 520.

L'assemblée générale des actionnaires de cette Société, tenue le 30 septembre, sous la présidence de M. le Baron de Soubeyran, d'Italie à 640. Ces derniers chemins arriveront un jour ou l'autre au cours de 700, que leur assigne leur revenu de 35 fr.; ils méritent d'être recherchés.

Le marché des Sociétés de Crédit s'est raffermi. Nous relevons, pour la Banque de Paris une avance de 10 fr. à 775; Le Crédit Lyonnais est à 552 après 546; Le Crédit Foncier, après s'être avancé à 1335 reste à 1325; La Banque d'Escompte est très fermement tenue à 520.

L'assemblée générale des actionnaires de cette Société, tenue le 30 septembre, sous la présidence de M. le Baron de Soubeyran, d'Italie à 640. Ces derniers chemins arriveront un jour ou l'autre au cours de 700, que leur assigne leur revenu de 35 fr.; ils méritent d'être recherchés.

Le marché des Sociétés de Crédit s'est raffermi. Nous relevons, pour la Banque de Paris une avance de 10 fr. à 775; Le Crédit Lyonnais est à 552 après 546; Le Crédit Foncier, après s'être avancé à 1335 reste à 1325; La Banque d'Escompte est très fermement tenue à 520.

L'assemblée générale des actionnaires de cette Société, tenue le 30 septembre, sous la présidence de M. le Baron de Soubeyran, d'Italie à 640. Ces derniers chemins arriveront un jour ou l'autre au cours de 700, que leur assigne leur revenu de 35 fr.; ils méritent d'être recherchés.

Le marché des Sociétés de Crédit s'est raffermi. Nous relevons, pour la Banque de Paris une avance de 10 fr. à 775; Le Crédit Lyonnais est à 552 après 546; Le Crédit Foncier, après s'être avancé à 1335 reste à 1325; La Banque d'Escompte est très fermement tenue à 520.

L'assemblée générale des actionnaires de cette Société, tenue le 30 septembre, sous la présidence de M. le Baron de Soubeyran, d'Italie à 640. Ces derniers chemins arriveront un jour ou l'autre au cours de 700, que leur assigne leur revenu de 35 fr.; ils méritent d'être recherchés.

Le marché des Sociétés de Crédit s'est raffermi. Nous relevons, pour la Banque de Paris une avance de 10 fr. à 775; Le Crédit Lyonnais est à 552 après 546; Le Crédit Foncier, après s'être avancé à 1335 reste à 1325; La Banque d'Escompte est très fermement tenue à 520.

L'assemblée générale des actionnaires de cette Société, tenue le 30 septembre, sous la présidence de M. le Baron de Soubeyran, d'Italie à 640. Ces derniers chemins arriveront un jour ou l'autre au cours de 700, que leur assigne leur revenu de 35 fr.; ils méritent d'être recherchés.

Le marché des Sociétés de Crédit s'est raffermi. Nous relevons, pour la Banque de Paris une avance de 10 fr. à 775; Le Crédit Lyonnais est à 552 après 546; Le Crédit Foncier, après s'être avancé à 1335 reste à 1325; La Banque d'Escompte est très fermement tenue à 520.

L'assemblée générale des actionnaires de cette Société, tenue le 30 septembre, sous la présidence de M. le Baron de Soubeyran, d'Italie à 640. Ces derniers chemins arriveront un jour ou l'autre au cours de 700, que leur assigne leur revenu de 35 fr.; ils méritent d'être recherchés.

Le marché des Sociétés de Crédit s'est raffermi. Nous relevons, pour la Banque de Paris une avance de 10 fr. à 775; Le Crédit Lyonnais est à 552 après 546; Le Crédit Foncier, après s'être avancé à 1335 reste à 1325; La Banque d'Escompte est très fermement tenue à 520.

L'assemblée générale des actionnaires de cette Société, tenue le 30 septembre, sous la présidence de M. le Baron de Soubeyran, d'Italie à 640. Ces derniers chemins arriveront un jour ou l'autre au cours de 700, que leur assigne leur revenu de 35 fr.; ils méritent d'être recherchés.

Le marché des Sociétés de Crédit s'est raffermi. Nous relevons, pour la Banque de Paris une avance de 10 fr. à 775; Le Crédit Lyonnais est à 552 après 546; Le Crédit Foncier, après s'être avancé à 1335 reste à 1325; La Banque d'Escompte est très fermement tenue à 520.

L'assemblée générale des actionnaires de cette Société, tenue le 30 septembre, sous la présidence de M. le Baron de Soubeyran, d'Italie à 640. Ces derniers chemins arriveront un jour ou l'autre au cours de 700, que leur assigne leur revenu de 35 fr.; ils méritent d'être recherchés.

Le marché des Sociétés de Crédit s'est raffermi. Nous relevons, pour la Banque de Paris une avance de 10 fr. à 775; Le Crédit Lyonnais est à 552 après 546; Le Crédit Foncier, après s'être avancé à 1335 reste à 1325; La Banque d'Escompte est très fermement tenue à 520.

L'assemblée générale des actionnaires de cette Société, tenue le 30 septembre, sous la présidence de M. le Baron de Soubeyran, d'Italie à 640. Ces derniers chemins arriveront un jour ou l'autre au cours de 700, que leur assigne leur revenu de 35 fr.; ils méritent d'être recherchés.

Le marché des Sociétés de Crédit s'est raffermi. Nous relevons, pour la Banque de Paris une avance de 10 fr. à 775; Le Crédit Lyonnais est à 552 après 546; Le Crédit Foncier, après s'être avancé à 1335 reste à 1325; La Banque d'Escompte est très fermement tenue à 520.

L'assemblée générale des actionnaires de cette Société, tenue le 30 septembre, sous la présidence de M. le Baron de Soubeyran, d'Italie à 640. Ces derniers chemins arriveront un jour ou l'autre au cours de 700, que leur assigne leur revenu de 35 fr.; ils méritent d'être recherchés.

Le marché des Sociétés de Crédit s'est raffermi. Nous relevons, pour la Banque de Paris une avance de 10 fr. à 775; Le Crédit Lyonnais est à 552 après 546; Le Crédit Foncier, après s'être avancé à 1335 reste à 1325; La Banque d'Escompte est très fermement tenue à 520.

L'assemblée générale des actionnaires de cette Société, tenue le 30 septembre, sous la présidence de M. le Baron de Soubeyran, d'Italie à 640. Ces derniers chemins arriveront un jour ou l'autre au cours de 700, que leur assigne leur revenu de 35 fr.; ils méritent d'être recherchés.

Le marché des Sociétés de Crédit s'est raffermi. Nous relevons, pour la Banque de Paris une avance de 10 fr. à 775; Le Crédit Lyonnais est à 552 après 546; Le Crédit Foncier, après s'être avancé à 1335 reste à 1325; La Banque d'Escompte est très fermement tenue à 520.

ne pouvant libérer par anticipation des conditions excellentes pour classement de ces titres, de tout chez un grand nombre de personnes, pour l'emploi de leurs épargnes.

SPECTACLES & CONCERTS  
Grand-Théâtre. — Dimanche, 5 octobre, La Thémis et Le Maître de Chapelle. Lundi, 6, pour les débuts de M. Rabany, 1<sup>er</sup> ténor d'opéra comique, la Dame aux Camélias.

Théâtre des Célestins. — A 7 heures, Jonathan et Le Supplice d'une Femme. Lundi 6, première représentation Locataires de M. Blondeau.

Cirque Rancy, avenue de Saxe, le 6 octobre, ouverture du Cirque de débuts de la nouvelle troupe équestre.

Kiosque de Bellecour. — Musique, 5 à 6 heures.

Panorama de Lyon. — Le siège de l'ennemi, 17 93.

L'Arbre géant, quai de Retz, vis-à-vis du pont Lafayette.

COURS DU MIDI  
EXPOSITION  
CANNES-ORNIHOLOGIQUE-CYBNETIQUE  
DU 4 AU 14 OCTOBRE 1884  
SOUS LES AUSPICES DE LA  
SOCIÉTÉ COLO